

# PERMIS DE LOUER AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

## Pièces justificatives à fournir

CERFA n°15652-01 complété

Dossier technique à fournir (OBLIGATOIRE et diagnostic, constat et attestations établis par des professionnels) comprenant :

- Diagnostic de performance énergétique
- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante
- Attestation de conformité électrique et gaz
- Un État des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols (ESRIS)
- Projet de bail ou le bail
- La future composition familiale
- Le montant du loyer et charges
- Un croquis (non contractuel mais faisant apparaître les métrages des pièces principales donc hors cuisines, salle de bains, salle d'eau, WC et les locaux de rangement) et photographies (prises dans chaque angle des pièces).

Le lieu de réception et d'enregistrement des dossiers est fixé au Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Mantes-la-Jolie, 31, rue Gambetta 78 200 Mantes-la-Jolie (aux jours et horaires d'ouverture du service) soit ou par envoi recommandé avec accusé de réception soit par voie dématérialisée sur l'adresse mail [permis-de-louer@manteslajolie.fr](mailto:permis-de-louer@manteslajolie.fr)

## Horaires d'ouverture du service :

*Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h*

Mise à jour au 28.03.2018